



CHARTRE DES VALEURS DE L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES D'USAGERS DU SYSTEME DE SANTE

Approuvée par l'assemblée générale le 30 juin 2020

ARTICLE 1^{ER} Démocratie & Solidarité

L'UNAASS et ses associations membres participent à l'élaboration des décisions et politiques de santé afin de faire évoluer le système de santé vers plus de qualité, de sécurité, d'équité et de solidarité. Elles soutiennent, défendent et développent les droits collectifs et individuels de tous les usagers du système de santé et, ainsi, renforcent la dynamique associative.

Par son adhésion, chaque association s'engage à être disponible pour s'impliquer dans la vie de l'Union et contribuer à ses travaux. Dans le cadre de leurs missions de représentation de l'UNAASS, les associations et toutes les personnes mandatées au nom de l'Union s'engagent à porter la parole collective, à rendre compte de leurs actions, à respecter ses valeurs, à les défendre et à les promouvoir.

Les associations membres de l'Union s'entraident et s'accompagnent, notamment en favorisant la mutualisation.

ARTICLE 2 Indépendance

L'indépendance suppose la transparence. Aussi, afin que l'Union ne devienne pas le porte-voix d'autres intérêts que ceux des usagers, et que chacun puisse veiller à l'autonomie d'action et de décision des associations membres, ces dernières renseignent des déclarations d'indépendance, et leurs élus au sein de l'Union des déclarations d'intérêts, qui sont rendues publiques.

De plus, l'adhésion à l'UNAASS est incompatible avec :

- La défense d'intérêts professionnels, syndicaux, industriels, confessionnels ou de partis politiques ;
- Des positions contraires à la défense des usagers ou avec des risques avérés de conflits avec des intérêts professionnels ou industriels ;
- L'existence d'organes de gouvernance composés majoritairement de professionnels de santé ou du secteur médico-social en exercice.

L'Union est elle-même tenue par ces mêmes principes.

ARTICLE 3

Loyauté

Les associations membres de l'Union, et les personnes physiques qui les représentent s'engagent à se respecter et s'informer mutuellement. Elles s'engagent également à partager leurs démarches politiques sur les sujets liés aux missions et orientations de l'Union. Elles s'interdisent de dénigrer publiquement l'Union, ses membres et les personnes physiques qui les représentent, et s'engagent à être bienveillantes les unes à l'égard des autres. La bienveillance s'impose aussi vis-à-vis des salariés de l'Union, qui ont la même obligation de bienveillance à l'égard des représentants des associations.

Pour l'association :

Représentée par ☐ Mme ☐ M.

Fonction :

Le :/...../.....

Signature :

(annexe 3)

[Nom de l'association]

[Adresse]

[Mail]

Union nationale des associations agréées
d'usagers du système de santé (UNAASS)
167 rue de l'Université,
10 Villa Bosquet, 75007 Paris

Objet : Lettre d'engagement en vue d'adhérer à l'UNAASS

L'association
s'engage d'une part à respecter les règles fixées par les statuts de l'UNAASS¹, son règlement intérieur et, d'autre part, à participer de manière effective et régulière aux travaux de l'UNAASS conformément à l'article 1.1 de son règlement intérieur.

Fait par,

Le

À

[Signature]

¹ Arrêté du 8 mars 2021 portant agrément des statuts de l'UNAASS.



DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e,
Président-e de l'association.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Ressources pour l'année			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents			
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE :			



Ressources pour l'année			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents			
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE :			



Ressources pour l'année			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents			
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE :			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES



3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. Les données à caractère personnel (DCP) collectées à travers la présente déclaration d'intérêt sont traitées par l'UNAASS à des fins de vérification par le Comité de déontologie de l'indépendance de l'association et de l'absence de conflit d'intérêt, en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association), aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union.
- 5.2. Les DCP sont conservées pendant la durée de l'adhésion de l'association à l'UNAASS.
- 5.3. Les informations collectées seront publiées par le Comité de déontologie sur le site internet de l'UNAASS www.france-assos-sante.org.
- 5.4. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'opposition à ce traitement de vos données, ainsi que des droits d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'UNAASS : dpo@france-assos-sante.org.
- 5.5. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 5.6. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 5.7. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »**



Fait à

Le

Signature obligatoire
(mention non rendue publique)